



Impayé sous traitance

Par **vincent**, le **09/04/2024** à **19:25**

Bonjour,

Il ya maintenant deux mois, qu'une société de formation, m'a demandé de la dépanner.

En effet elle avait un souci d'organisation.

L'entreprise est une SAS, dirigé par une personne.

Une plus grosse entreprise l'avait mandaté pour réaliser ce travail.

La personne m'a donc appelé en me demandant de le dépanner, ce que j'ai accepté, car j'étais à la recherche de travail.

La personne m'a envoyé les feuilles d'émargement, ainsi que l'évaluation du formateur.

Nous avons convenu d'un montant de rémunération.

Je me suis déplacé, j'ai effectué la formation, j'ai renvoyé les documents inhérents à la formation, ainsi que ma facture. J'ai validé les stagiaires de la formation sur le logiciel FORPREV.

Depuis malgré mes mails de rappel, aucune réponse. J'essaye de l'appeler, mais aucune réponse.

Pouvez-vous m'aider, et me donner la marche à suivre pour réclamer mon dû.

En vous remerciant

Par **Nani A**, le **08/05/2024** à **14:54**

Bonjour,

Il semble que vous ayez rencontré des difficultés pour obtenir le paiement qui vous est dû après avoir fourni une prestation de formation. Voici quelques étapes que vous pouvez suivre pour réclamer votre dû :

1. ****Documentation de la prestation**** : Assurez-vous d'avoir des preuves solides de la prestation que vous avez effectuée, telles que les feuilles d'emargement, l'évaluation du formateur, les éventuels contrats ou accords écrits, ainsi que toute correspondance échangée avec la société de formation.
2. ****Relance écrite formelle**** : Envoyez une lettre ou un e-mail à la société de formation dans laquelle vous rappelez les détails de la prestation que vous avez effectuée, la date à laquelle elle a eu lieu, ainsi que le montant convenu pour votre rémunération. Demandez poliment mais fermement le paiement de votre facture dans un délai raisonnable.
3. ****Suivi téléphonique**** : Si vous n'obtenez pas de réponse à votre relance écrite, envisagez de contacter la société de formation par téléphone pour discuter de la situation. Expliquez calmement votre position et demandez des informations sur le statut du paiement.
4. ****Conservation des preuves**** : Gardez des copies de tous les échanges de courriers électroniques, lettres, notes téléphoniques, etc. Ces documents peuvent être utiles si vous devez poursuivre la société de formation en justice pour obtenir votre paiement.
5. ****Médiation ou arbitrage**** : Si le dialogue direct avec la société de formation ne donne aucun résultat, vous pouvez envisager de recourir à un médiateur ou à un arbitre pour faciliter la résolution du différend de manière amiable.
6. ****Action en justice**** : Si toutes les tentatives de résolution amiable échouent, vous pouvez envisager de déposer une plainte devant les tribunaux compétents pour obtenir un jugement en votre faveur et récupérer votre paiement.

Assurez-vous de rester professionnel et courtois tout au long du processus de réclamation, mais aussi ferme dans votre demande de paiement.

Pour plus d'informations sur la gestion efficace du crédit client et le recouvrement de créances, vous pouvez également consulter la page produit de Hoopiz Credit Management : <https://www.hoopiz.fr/>

Bonne chance dans votre démarche pour récupérer votre dû.